



Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada

PLAN D'ACTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2023-2026

VERSION ABRÉGÉE

Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada

PLAN D'ACTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2023-2026

VERSION ABRÉGÉE

Province du Nouveau-Brunswick
C. P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1 CANADA
GNB.CA

ISBN 978-1-4605-4087-9 (PDF : version française)

ISBN 978-1-4605-4086-2 (PDF : version anglaise)

24-01263 | 2024.08 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

4	MESSAGE DU MINISTRE
5	INTRODUCTION
7	INITIATIVES ET ACTIONS
8	ABORDABILITÉ
9	ACCÈS
9	Création et attribution de places
11	Financement des infrastructures
12	Soutien aux communautés mal desservies
13	QUALITÉ
13	Appuyer les établissements pour améliorer la qualité
13	Accroître la qualité par le biais des éducateurs et éducatrices de la petite enfance
13	Recrutement d'éducateurs et d'éducatrices de la petite enfance
14	Recrutement national
14	Recrutement international
14	Rétention et reconnaissance des éducateurs et éducatrices de la petite enfance
15	Conditions de travail
16	INCLUSION
16	Inclusion et diversité – ressources pédagogiques politiques et pratiques
17	Projet d'accès
17	Programme d'appui à l'inclusion
17	Appui en gestion de comportement positif
17	Collectivités autochtones

Message du ministre

Nous avons passé la majeure partie de la dernière décennie à bâtir et à développer un réseau communautaire de garderies éducatives au Nouveau-Brunswick qui offre aux familles un meilleur accès aux garderies éducatives abordables, inclusives et de haute qualité. Ce système, qui a récemment été classé numéro un au pays dans un rapport sur l'éducation de la petite enfance publié par l'Ontario Institute for Studies in Education de l'Université de Toronto, repose sur les bases solides du programme de désignation, en vertu duquel les centres de la petite enfance et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick sont tenus de répondre aux normes les plus élevées en matière d'apprentissage.

En 2021, nous avons conclu l'accord quinquennal Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada afin de tirer parti de ces réussites.

Depuis la signature de cet accord, nous avons investi 10,2 millions de dollars supplémentaires dans notre secteur de garderies éducatives, réduit les frais payés par les familles, augmenté le seuil des frais du marché et lancé une procédure d'appel de propositions ouvert pour accélérer la création de places désignées en garderies éducatives.

Nous avons augmenté les subventions de fonctionnement pour les Centres de la petite enfance désignés et les garderies éducatives désignées en milieu familial, mis à jour la grille salariale du personnel éducatif de la petite enfance, augmenté les salaires des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance pour être plus compétitifs et aider à retenir les travailleurs qualifiés, et nous avons constaté une diminution de leur taux de roulement.

Cela dit, il reste encore du travail à faire. Au cours des années à venir, nous nous engageons à continuer d'améliorer les environnements d'apprentissage pour tous nos plus jeunes apprenants.

Cet accord profitera à toutes les familles du Nouveau-Brunswick et à leurs jeunes enfants. Nous continuerons non seulement de veiller à ce que les parents paient moins cher pour les services en garderie éducative, mais aussi d'assurer que les familles aient un meilleur accès à un apprentissage préscolaire de qualité par l'intermédiaire de notre système de garderies éducatives. De plus, nous poursuivrons l'engagement fructueux et les conversations importantes avec les familles, les communautés, le personnel éducateur de la petite enfance, les personnes exploitantes et d'autres parties prenantes du réseau qui ont été essentielles à notre succès jusqu'à présent.

Je suis fier de constater les progrès remarquables réalisés au cours des dernières années. Les efforts collectifs déployés témoignent de notre engagement commun à offrir à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie.



Bill Hogan
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Introduction

La province du Nouveau-Brunswick est heureuse de présenter son Plan d'action abrégé 2023-2026¹ dans le cadre de l'[Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada 2021-2026](#) (accord à l'échelle du Canada), l'[Accord bilatéral entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2021-2025](#) (accord bilatéral) et l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur le financement des infrastructures d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les exercices 2023-2024 à 2025-2026 (accord de financement des infrastructures).

Le but de ce plan d'action est de décrire les principaux objectifs et priorités du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le financement fédéral en vertu de l'accord bilatéral, de l'accord à l'échelle du Canada et de l'accord de financement des infrastructures ainsi que les mesures à prendre au cours des exercices 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 dans le cadre de ces accords.

Les objectifs généraux du Nouveau-Brunswick dans le cadre de l'accord à l'échelle du Canada comprennent :

- Accroître l'accès aux garderies éducatives de haute qualité, abordables, inclusives et flexibles;
- Réduire les frais de garderie payés par les familles à une moyenne de 10 \$ par jour pour les places agréées et désignées d'ici 2025-2026;
- Offrir un environnement d'apprentissage inclusif et de qualité pour soutenir le développement et la croissance saine des enfants;
- Valoriser la main-d'œuvre en éducation de la petite enfance, attirer davantage de personnes vers la profession et leur offrir des possibilités de formation et de perfectionnement;
- Continuer à créer des données communes et accessibles au public pour mesurer le progrès, en rendre compte aux Canadiens et contribuer à améliorer continuellement le système.

Basé sur des recherches nationales et internationales sur l'apprentissage de qualité des jeunes enfants, le Nouveau-Brunswick a créé le programme de désignation en 2018 pour donner accès à des services de garderies éducatives abordables, inclusives et de grande qualité aux familles. Les établissements désignés offrent des services aux enfants de 5 ans et moins, avant l'entrée à l'école et doivent respecter des critères précis. Le programme de désignation jette les bases d'un système plus robuste géré par le secteur public et instaure une culture d'amélioration continue.

Le programme de désignation est passé d'un programme établi dans des ententes avec les personnes exploitantes accompagnées par des lignes directrices vers une intégration dans le cadre législatif au printemps 2022. Il s'agissait d'une étape essentielle pour passer à un système plus robuste géré par le secteur public. Les modifications législatives comprenaient des mesures accrues de responsabilisation financière pour les personnes exploitantes, la priorisation de la création de places dans les établissements sans but lucratif et le pouvoir de suspendre le financement ou de supprimer le statut de désignation.

Le cadre réglementaire impose des mesures de contrôle des coûts, comme la réglementation des frais qu'une personne exploitante peut facturer aux parents pour la garderie éducative et établit les salaires à verser aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance. Au-delà du contrôle des frais, il y a aussi des obligations d'élaborer et de mettre en œuvre des plans annuels d'amélioration de la qualité et une politique d'inclusion qui entraînent le réinvestissement de fonds pour améliorer la qualité des services.

¹ Le plan d'action complet 2023-2026 sera disponible sous peu et publié sur le [site Web du Gouvernement du Canada](#).

En offrant un accès équitable et abordable à des services de garderies éducatives de grande qualité, les établissements désignés ont pour mission sociale de favoriser le développement des jeunes enfants afin qu'ils deviennent des adultes en santé, autonomes et productifs et de soutenir les efforts de participation au marché du travail et de formation des parents.

Le financement en vertu de l'Accord pancanadien et de l'Accord sur l'infrastructure n'est offert qu'aux établissements désignés.





Initiatives et actions du Nouveau-Brunswick pour 2023-2026

Abordabilité

Le Nouveau-Brunswick s'engage à rendre les garderies éducatives plus abordables en réduisant davantage les frais payés par les familles inscrites dans des établissements désignés à une moyenne de 10 \$ par jour d'ici 2025-2026. Rendre plus abordables l'accès aux garderies éducatives soutient la capacité des parents à participer pleinement au marché du travail et renforce les possibilités d'apprentissage des enfants.

Le modèle de financement du Nouveau-Brunswick doit avoir un juste équilibre entre le soutien de la viabilité du secteur pour les personnes exploitantes, la durabilité pour le gouvernement et le maintien des coûts abordables pour les familles. Afin de soutenir un accès durable aux services pour les parents, le Nouveau-Brunswick révisera le modèle de financement actuel pour s'assurer qu'il est juste et équitable pour les établissements désignés.

Voici les mesures que le Nouveau-Brunswick entreprendra de 2023 à 2026 pour accroître l'abordabilité :

- Augmenter le Seuil des frais du marché de 8 % le 1^{er} avril 2023; de 3,6 % le 1^{er} avril 2024; et d'environ 3 % le 1^{er} avril 2025.
- Augmenter les subventions de fonctionnement pour les nourrissons à 15 \$ par jour et la subvention de fonctionnement pour les enfants d'âge préscolaire à 3 \$ par jour, à compter du 1^{er} avril 2023.
- En 2024, lancer l'étude sur le coût des garderies éducatives en engageant des personnes exploitantes de garderies éducatives désignées dans la détermination des coûts de fonctionnement. Cette analyse servira de guide pour examiner comment le Nouveau-Brunswick finance ses places désignées.
- En 2025-2026, mettre en œuvre un modèle de financement révisé qui garantira la viabilité des services, un meilleur accès aux places pour les familles et une durabilité à long terme pour le gouvernement.
- En 2025-2026, réduire davantage les frais des parents à une moyenne de 10 \$ par jour.

Tableau 1 : Allocation de financement pour l'abordabilité

ACCORDS	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Prolongation de l'accord bilatéral	13,1 M\$	13,1 M\$	13,4 M\$
Accord à l'échelle du Canada	64,5 M\$	81,0 M\$	110,0 M\$
Total	77,6 M\$	94,1 M\$	123,4 M\$

Accès

Le programme de désignation des Centres de la petite enfance et de garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick comprend un ensemble de contrôles de la qualité et des coûts qui garantissent que le système de garderies éducatives est durable et de haute qualité. Le programme garantit également que le système géré publiquement est responsable de son utilisation des fonds publics. Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à revoir la formule de financement en fonction du coût réel des garderies éducatives dans les établissements désignés.

CRÉATION ET ATTRIBUTION DE PLACES

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à créer 3 400 nouvelles places supplémentaires en garderie éducative dans le système désigné au cours des cinq ans de cet accord, en mettant particulièrement l'accent sur les domaines où les besoins sont les plus grands. La province s'est engagée à veiller à ce que le financement fédéral soit utilisé principalement pour soutenir la création de places en garderie éducative sans but lucratif et en milieu familial.

Dans le plan d'action 2021-2023, le Nouveau-Brunswick s'était engagé à créer 2 400 places dans les garderies éducatives sans but lucratif et en milieu familial, et 1 000 places dans les garderies éducatives à but lucratif.

Tout en créant ces places, la province s'est également engagée à :

- rechercher des moyens de soutenir la transition volontaire des établissements à but lucratif au modèle à but non lucratif;
- mener une étude de recherche au cours de l'exercice 2022-2023 afin de cerner les obstacles et les stratégies possibles pour favoriser une plus grande participation des organismes sans but lucratif au système géré par le secteur public et d'inclure des options possibles dans le prochain plan d'action;
- discuter régulièrement avec le gouvernement du Canada de l'évolution du processus de désignation pour assurer la gestion responsable des fonds publics.

De plus, afin d'appuyer la priorisation des établissements sans but lucratif et la transition volontaire des établissements à but lucratif vers le modèle sans but lucratif en 2023-2026, le Nouveau-Brunswick s'engage à ajouter aux efforts décrits ci-dessus en mettant en œuvre ce qui suit :

- concevoir et mettre en œuvre un guide à l'intention des exploitants qui souhaitent passer volontairement d'un modèle de gouvernance à but lucratif à un modèle de gouvernance sans but lucratif;
- adopter et déployer un guide à l'intention des membres du conseil d'administration d'organismes de bienfaisance et d'organismes sans but lucratif;
- offrir une formation aux membres du conseil d'administration des organismes sans but lucratif sur les responsabilités;
- poursuivre la collaboration avec les collectivités autochtones pour appuyer la création de nouvelles places au sein des collectivités.

Le plan d'action 2021-2023 indiquait également que « le Nouveau-Brunswick pourrait créer plus de 1 000 places dans le secteur à but lucratif s'il en établit la nécessité, afin de mieux répondre aux besoins des familles de la province. Il présentera un plan pour la création de places supplémentaires dans le secteur à but lucratif au Comité de mise en œuvre à des fins de discussion, de manière à ce que le Canada et le Nouveau-Brunswick puissent s'entendre sur la voie à suivre ».

À la suite de plusieurs discussions avec le Canada, le Nouveau-Brunswick a démontré la nécessité de créer plus de 1 000 places dans le secteur à but lucratif, notamment en raison des défis particuliers liés à la création de places dans le secteur sans but lucratif, spécifiquement les obstacles supplémentaires rencontrés dans la création de places dans les régions rurales.

La couverture des services de garderies éducatives est nettement plus faible dans les régions rurales que dans les villes du Nouveau-Brunswick. Le rapport *Not Done Yet*² du Centre canadien de politiques alternatives indique que la moitié des enfants du Nouveau-Brunswick vivant en région rurale sont dans des déserts de garderies éducatives. Parmi les obstacles, mentionnons le moins grand nombre de fournisseurs de services de garderies éducatives sans but lucratif et de personnes expérimentées dans le secteur prêtes à agrandir ou à créer de nouvelles places, le manque d'infrastructures pouvant être mises à profit et la difficulté pour les fournisseurs sans but lucratif de trouver des personnes pour siéger aux conseils d'administration en raison de la faible densité de la population. Le Nouveau-Brunswick a reçu moins de demandes dans le cadre de l'appel de propositions pour créer des places dans le secteur à but non lucratif. Le Nouveau-Brunswick s'inquiète des répercussions à long terme que pourrait avoir le manque d'accès à des places pour les francophones sur les communautés francophones.

Le 29 mars 2023, 249 des 1 005 enfants inscrits sur la liste d'attente pour une place en garderie éducative n'avaient précisé aucune préférence linguistique. Le Nouveau-Brunswick a effectué une analyse et selon les constatations au moins la moitié des places sur la liste d'attente pour les garderies éducatives sans préférence linguistique précisée pourraient servir la communauté francophone. Les enfants inscrits à une place en garderie éducative sans préférence linguistique précisée peuvent provenir de couples exogames, de nouveaux arrivants ou d'autres parents à la recherche d'une place en garderie éducative près de leur domicile ou de leur lieu de travail parce qu'ils doivent travailler ou étudier. Le besoin d'une place pourrait être plus important que le choix de la langue.

Le Nouveau-Brunswick a aussi souligné toutes les caractéristiques de son système de garderies éducatives qui assurent l'utilisation raisonnable des fonds publics. Le Nouveau-Brunswick souligne que son système de garderies éducatives est de grande qualité et durable, quel que soit l'auspice, grâce à un ensemble de contrôles de la qualité et des coûts qui font partie du Programme de désignation des établissements de garderies éducatives du Nouveau-Brunswick (plus de précisions sont fournies à la section 1.3 du présent plan d'action). De plus, le Nouveau-Brunswick s'engage à revoir la formule de financement en fonction du coût réel des services de garderie éducative dans les établissements désignés.

Afin de promouvoir la création de places dans le secteur sans but lucratif, le Nouveau-Brunswick a apporté des modifications législatives et adopté la politique 901, qui accorde la priorité à la création d'organismes sans but lucratif et de garderie éducative en milieu familial dans la désignation et la création de places, ainsi qu'à l'instauration d'initiatives visant à promouvoir la création de places dans le secteur sans but lucratif dans le cadre de ce plan d'action (comme il est mentionné ci-dessus).

2 Canadian Rural Revitalization Foundation. (2015, September 15). New Brunswick - state of rural Canada. State of Rural Canada. <https://sorc.crrf.ca/nb/>

En 2022, le Nouveau-Brunswick a collaboré avec le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité et les municipalités à l'évaluation des besoins en matière de garderies éducatives dans leurs régions, ce qui comprenait l'envoi de sondages à leur personnel respectif. Opportunités Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et les conseils d'éducation de district des secteurs de l'éducation francophone et anglophone ont participé à l'élaboration et à la mise à jour de la grille d'attribution des places afin de soutenir la croissance des places dans le secteur sans but lucratif dans les régions où les besoins sont les plus pressants.

En 2023-2026, le Nouveau-Brunswick continuera de collaborer avec les municipalités, les organismes sans but lucratif, les partenaires communautaires et d'autres intervenants pour trouver des endroits propices aux nouvelles garderies dans les régions rurales mal desservies en :

- animant des séances de réseautage et de partage des connaissances entre les intervenants ruraux afin d'échanger des pratiques exemplaires et des idées novatrices pour remédier aux pénuries de places en garderie éducative dans les collectivités rurales;
- modifiant la grille d'attribution des places pour veiller à ce que les collectivités rurales aient un accès équitable aux places en garderie éducative, en tenant compte de leurs besoins uniques et de leurs défis géographiques;
- collaborant avec la Société de développement régional pour donner accès à des ressources, à une expertise et à des réseaux supplémentaires afin de répondre aux besoins et aux défis uniques des collectivités rurales du Nouveau-Brunswick.

Puisque le Nouveau-Brunswick assure la qualité des services et une gestion responsable des fonds publics par l'entremise de son système de désignation et que les initiatives décrites dans le présent plan d'action visent à promouvoir et soutenir la création de places dans les établissements sans but lucratif ainsi qu'à résoudre les défis liés aux places en milieu rural, le Canada et le Nouveau-Brunswick ont convenu que la province créera jusqu'à 665 places en garderie désignées au-delà de la limite initiale de 1 000 places en garderie désignée à but lucratif qui avait été établie dans le cadre du plan d'action 2021-2023.

De ce nombre, un minimum de 315 places sera réservé aux francophones et les 350 autres seront offertes dans des régions rurales et compteront dans le cadre de l'objectif du Nouveau-Brunswick de créer 3 400 places en garderie désignées d'ici mars 2026 en vertu de l'Accord à l'échelle du Canada.

À la suite de ce changement, pour la durée de la présente entente, un maximum de 1 665 places sera créé dans le secteur à but lucratif, et un minimum de 1 735 places sera créé dans le secteur sans but lucratif, ce qui garantit que le financement fédéral est principalement utilisé pour soutenir la création de places en garderie éducative en milieu familial et sans but lucratif.

FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

La province travaille avec la Société de développement régional (la SDR) pour fournir un financement d'immobilisations aux demandeurs admissibles pour les coûts de démarrage et de pré-constructions associées à la création de nouvelles places désignées en garderie éducative. Le financement soutiendra les projets d'infrastructure qui misent sur l'inclusion dans les établissements de garderies éducatives pour les communautés mal desservies.

Un financement supplémentaire pour les infrastructures sera également fourni, en partenariat avec la SDR, aux demandeurs à but non lucratif admissibles pour les coûts associés à la construction afin de réduire les obstacles financiers liés à la création de nouveaux établissements de garderies éducatives désignées, en particulier dans les communautés rurales où l'accès aux infrastructures est limité.

SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS MAL DESSERVIES

Le Nouveau-Brunswick s'engage à continuer d'améliorer l'accès à des places désignées en garderie éducative de qualité pour les familles de toute la province, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès dans les régions rurales, dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire, pour les familles de nouveaux arrivants, dans les zones à faible revenu et pour soutenir les parents qui travaillent selon des horaires non traditionnels.

- Le Nouveau-Brunswick attribuera du financement à huit (8) projets dans les communautés rurales qui soutiendront la création de 311 nouvelles places désignées en garderie d'ici 2025-2026.
- De 2023 à 2026, le Nouveau-Brunswick financera neuf (9) projets d'infrastructure pour soutenir la création de 438 places désignées dans des établissements francophones sans but lucratif. Ces places s'ajoutent aux 315 places supplémentaires à but lucratif attribuées aux communautés francophones.
- En 2023-2026, le Nouveau-Brunswick soutiendra la création de places en garderie pour les familles de nouveaux arrivants en finançant trois (3) projets d'infrastructure soumis soit par des associations multiculturelles, soit par des demandeurs collaborant avec des associations multiculturelles de la province. Le financement appuiera la construction ou la rénovation d'infrastructures afin de créer 154 places désignées et sans but lucratif en garderie.
- En 2025-2026, le Nouveau-Brunswick financera un (1) projet d'infrastructure pour soutenir la création de 98 nouvelles places désignées et sans but lucratif en garderie qui soutiendra à la fois les enfants des familles de nouveaux arrivants et les familles ayant besoin d'heures prolongées.
- En 2023-2026, le Nouveau-Brunswick fournira un financement pour soutenir un (1) projet d'infrastructure qui offrira des heures de service prolongées aux familles. Ce projet appuiera la création de 30 nouvelles places désignées et sans but lucratif en garderie.
- En 2024-2026, le Nouveau-Brunswick financera deux (2) projets de construction et de rénovation dans des quartiers à faible revenu des régions de Moncton et de Saint Jean. Ces projets soutiendront la création de 67 nouvelles places désignées et sans but lucratif en garderie.
- Le Nouveau-Brunswick fournira un financement d'immobilisations en 2024-2025 et 2025-2026 pour soutenir entre 50 et 100 projets admissibles qui augmenteront l'accessibilité physique des places en garderie éducative pour les enfants, les parents et le personnel en situation de handicap.
- Le Nouveau-Brunswick collabore également avec des organisations autochtones pour accroître l'accès à des garderies éducatives autochtones abordables, de haute qualité et culturellement adaptés.

Tableau 2 : Allocation de financement pour l'accès

ACCORDS	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Accord à l'échelle du Canada	5,3 M\$	7,0 M\$	7,0 M\$
Accord de financement des infrastructures	2,9 M\$	4,3 M\$	5,2 M\$
Total	8,2 M\$	11,3 M\$	12,2 M\$

Qualité

Afin de continuer à soutenir et à accroître la qualité des environnements d'apprentissage en garderie éducative et d'atteindre les objectifs définis dans les domaines d'investissement prioritaires, il est essentiel que le Nouveau-Brunswick dispose d'un personnel formé pour fournir les services en garderie éducative.

APPUYER LES ÉTABLISSEMENTS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ

Une réflexion et une planification rigoureuses sont nécessaires pour améliorer continuellement la qualité des établissements de garderies éducatives et du personnel éducatif. De 2023 à 2026, le Nouveau-Brunswick continuera de soutenir l'amélioration de la qualité des établissements de garderie éducative en :

- Mettant en œuvre un Cadre de qualité du Nouveau-Brunswick pour les établissements désignés afin d'ouvrir la voie à des garderies éducatives de qualité supérieure;
- Introduisant l'outil d'évaluation collaborative – validation dans le cadre d'une approche progressive dans les établissements anglophones désignés;
- Poursuivant l'évaluation des établissements francophones désignés à l'aide de l'outil d'évaluation de l'application du Curriculum éducatif.

ACCROÎTRE LA QUALITÉ PAR LE BIAIS DES ÉDUCATEURS ET ÉDUCATRICES DE LA PETITE ENFANCE

Une main-d'œuvre qualifiée d'ÉPE est essentielle au succès de toutes les composantes du plan d'action 2023-2026. Donner accès à une éducation de la petite enfance de qualité améliore les compétences sociales et cognitives des enfants et contribue à leur réussite future.

L'éducation, le développement professionnel, les conditions de travail et les compétences en leadership des éducateurs et éducatrices de la petite enfance (ÉPE) influencent la manière dont les ÉPE façonnent les interactions quotidiennes des enfants. Le Nouveau-Brunswick s'engage à améliorer le recrutement, la rétention et la formation de la main-d'œuvre du personnel éducatif et à se concentrer sur le développement des parcours de formation et de leadership existants.

RECRUTEMENT D'ÉDUCATEURS ET D'ÉDUCATRICES DE LA PETITE ENFANCE

La profession d'ÉPE est considérée comme l'une des professions prioritaires du Nouveau-Brunswick, dont la demande dépassera les possibilités de formation et d'apprentissage actuellement offertes dans le secteur. La stratégie de recrutement du personnel éducatif de la petite enfance du Nouveau-Brunswick comporte de multiples facettes et est conçue pour attirer de nouveaux talents dans le secteur et rehausser la reconnaissance de cette profession. La stratégie englobe diverses initiatives visant à promouvoir efficacement le rôle gratifiant et vital des professionnels de la petite enfance.

RECRUTEMENT NATIONAL

De 2023 à 2026, le Nouveau-Brunswick soutiendra le recrutement national du personnel éducatif des façons suivantes :

- En collaborant avec les personnes exploitantes, les écoles et les collèges pour impliquer les étudiants et étudiantes qui souhaitent poursuivre une carrière en éducation de la petite enfance.
- En continuant d'offrir le cours d'*Introduction à l'éducation à la petite enfance* dans les écoles secondaires anglophones et francophones.

RECRUTEMENT INTERNATIONAL

La stratégie de recrutement international 2023-2026 se concentrera sur l'intégration des nouveaux arrivants et assurera leur intégration réussie dans la profession d'ÉPE en proposant un programme d'orientation en ligne et en développant un module d'autoformation sur le cheminement vers la reconnaissance pour les ÉPE professionnels. Nous développerons également une formation en compétences culturelles pour les nouveaux arrivants dans le secteur des garderies éducatives .

RÉTENTION ET RECONNAISSANCE DES ÉDUCATEURS ET ÉDUCATRICES DE LA PETITE ENFANCE

La qualité de l'éducation de la petite enfance dépend fortement du niveau de formation de l'éducateur ou de l'éducatrice. Ainsi, le développement professionnel continu est considéré comme l'un des meilleurs indicateurs de processus d'évaluation de la qualité et a une influence positive sur les compétences émergentes en littératie, en écriture et numératie, les compétences comportementales et les compétences sociales des enfants.

La formation suivante se poursuivra en 2023-2026 pour accompagner les éducateurs et éducatrices dans l'obtention de leur certificat en ÉPE de niveau 1 :

- Un programme de micro accréditation conçu en collaboration avec le New Brunswick Community College (NBCC) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), sera offert aux ÉPE ayant complété le cours « Introduction à l'éducation à la petite enfance » et qui travaillent avec des enfants âgés de cinq ans et moins dans un établissement agréé de garderie éducative;
- Formation offerte par le secteur francophone, en collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, pour soutenir le niveau 1 du certificat en éducation de la petite enfance;
- Un remboursement des frais de scolarité pour les personnes administratrices et les éducateurs et éducatrices de la petite enfance qui poursuivent leur certificat et diplôme collégial en éducation de la petite enfance;
- Une nouvelle approche innovante d'accompagnement et de mentorat en matière de développement professionnel;
- Un nouveau programme de développement de carrière et de portfolio qui soutient le développement professionnel des ÉPE en établissant des parcours de carrière et des compétences claires.

Le Nouveau-Brunswick s'engage à continuer de soutenir la rétention et la reconnaissance des ÉPE de 2023 à 2026 en prenant les mesures suivantes :

- Élaborer une entente avec le CCNB pour que les personnes administratrices et les éducateurs et éducatrices de la petite enfance francophones aient accès à une formation en leadership pédagogique.
- Explorer la faisabilité de mettre en oeuvre la mise en oeuvre d'une journée provinciale de développement professionnel rémunérée pour les ÉPE.
- Lancer des campagnes promotionnelles pour promouvoir, sensibiliser et reconnaître la profession d'éducatrice et éducateur de la petite enfance.
- Mettre à jour, adapter et valider les normes professionnelles nationales pour le personnel administratif et éducatif afin de tenir compte de leurs pratiques actuelles au Nouveau-Brunswick. Ces normes professionnelles orienteront le travail visant à mettre au point des équivalences, des certifications et des initiatives en matière d'éducation de la petite enfance à l'appui de la croissance et le développement de carrière;
- Développer un programme de transition post-secondaire afin de permettre aux personnes ayant des diplômes non traditionnels à obtenir une reconnaissance officielle en tant qu'éducateurs et éducatrices de la petite enfance;
- Examiner la **grille salariale des ÉPE** au moins une fois par an.

En 2023-2026, le Nouveau-Brunswick se concentrera sur les personnes administratrices en tant que leaders pédagogiques et administratifs afin de renforcer la qualité des environnements d'apprentissage de la petite enfance.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Nouveau-Brunswick participera à l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) en 2024. Les renseignements recueillis grâce à cette enquête soutiendront l'élaboration de politiques et de lignes directrices axées sur les pratiques et les conditions pédagogiques en garderie éducative qui favorisent le bien-être, le développement sain et les conditions d'apprentissage.

Tableau 3 : Allocation de financement pour la qualité

ACCORDS	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Accord à l'échelle du Canada	29,9 M\$	44,3 M\$	54,3 M\$



Inclusion

Toutes les établissements agréés de garderies éducatives doivent mettre en œuvre des politiques d'inclusion qui non seulement soutiennent l'accès et la participation des enfants ayant des besoins particuliers, mais doivent également créer un environnement qui favorise des pratiques équitables et inclusives et garantit que les services répondent aux valeurs et aux diverses croyances culturelles des enfants et des familles.

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à ce que la création de nouvelles places fasse en sorte que les populations diversifiées et les enfants vulnérables aient accès à des places équivalentes ou supérieures à leur part de la population dans la province.

INCLUSION ET DIVERSITÉ – RESSOURCES PÉDAGOGIQUES POLITIQUES ET PRATIQUES

Le Nouveau-Brunswick continuera de soutenir les établissements désignés envers l'utilisation de pratiques inclusives au sein de leurs environnements d'apprentissage de la petite enfance. D'ici 2025-2026, un cadre d'inclusion complet de services destinés à soutenir les enfants sera élaboré et mis en œuvre à la fois dans les secteurs anglophones et francophones.

Le secteur anglophone intégrera des pratiques inclusives des façons suivantes :

- Publier la ressource d'apprentissage *Exploring Literacies in Multiple Languages* pour renforcer la capacité des ÉPE à représenter diverses langues et cultures dans les environnements d'apprentissage de la petite enfance;
- Mettre au point des ressources et des outils d'apprentissage interactifs qui soutiendront et renforceront les politiques d'inclusion et de diversité;
- Mettre à jour le webinaire *Tools for Inclusion* en partenariat avec Inclusion NB et l'Institut pour les communautés inclusives;
- Développer un cadre d'inclusion qui définira les meilleures pratiques pour intégrer toutes les composantes de l'inclusion et de la diversité pour les enfants.

Le secteur francophone mettra en œuvre des pratiques inclusives des façons suivantes :

- Élaborer et lancer un module de développement professionnel en ligne gratuit avec une liste de ressources pédagogiques sur la diversité pour les éducateurs et éducatrices de la petite enfance;
- Élaborer une stratégie multiservice pour soutenir les établissements de garderie éducative confrontés à des besoins particuliers impliquant un enfant ou un groupe d'enfants. En 2025-2026, un projet pilote de deux approches multiservices inclusifs sera lancé dans chaque district scolaire;
- Élaborer un cadre d'inclusion qui définira les meilleures pratiques pour intégrer toutes les composantes de l'inclusion et de la diversité pour les enfants;
- Mettre à jour les webséries sur l'inclusion pour mieux s'harmoniser avec le *Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick* et le cadre d'inclusion.

Les nouvelles recherches et les meilleures pratiques offrent un plus large éventail d'actions et de projets pour renforcer l'identité culturelle et linguistique francophone des enfants. De nouvelles ressources seront intégrées au curriculum et mises à la disposition des éducateurs et éducatrices francophones.

PROJET D'ACCÈS

En 2022-2023, le Nouveau-Brunswick a lancé la première année d'un prototype pluriannuel prévoyant un financement pour les enfants de quatre ans qui, autrement, n'auraient pas accès à des garderies éducatives. Les données préliminaires pour 2022-2023 montrent des résultats prometteurs dans les domaines favorables à une transition scolaire réussie, notamment : la langue et la communication, le domaine social et émotionnel, et le développement cognitif. Le Nouveau-Brunswick s'appuiera sur le succès du prototype et continuera de financer des garderies éducatives de qualité à temps plein pour 100 enfants de quatre ans, chaque année, de 2023 à 2026.

PROGRAMME D'APPUI À L'INCLUSION

Le Nouveau-Brunswick améliore l'inclusion en offrant un soutien aux enfants ayant des besoins particuliers, complexes, physiques, comportementaux et de soins personnels. Un financement est disponible pour payer le salaire du personnel d'appui à l'inclusion qui travaille aux côtés des éducateurs et éducatrices de la petite enfance pour répondre aux besoins uniques des enfants, soit selon un modèle de soutien individualisé, ou partagé dans une garderie éducative inclusive. De 2023 à 2026, le Nouveau-Brunswick intégrera le personnel d'appui à l'inclusion au Programme de soutien salarial au personnel éducatif de garderies éducatives.

APPUI EN GESTION DE COMPORTEMENT POSITIF

Un élément majeur du Programme d'appui à l'inclusion (PAI) est de garantir que les enfants ayant un besoin particulier ou complexe reçoivent un soutien en fournissant un financement aux garderies éducatives pour qu'elles embauchent du personnel d'appui. De plus en plus d'enfants présentent des défis de la gestion de comportements socio-émotionnels et accaparent une grande partie du financement destiné à soutenir les enfants ayant des besoins intensifs et complexes.

Le Nouveau-Brunswick pilotera l'apprentissage professionnel complet du modèle pyramidal (Pyramid Model). Il s'agit d'un cadre de formation et d'encadrement fondé sur des données probantes qui répond aux besoins sociaux et affectifs des enfants, qui renforce les relations stimulantes et réceptives et qui favorise une main-d'œuvre efficace.

COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

Le Nouveau-Brunswick collabore avec les collectivités et les organisations autochtones pour cerner les domaines d'intérêt et établir un plan de services de garderies éducatives pour les enfants autochtones qui est appuyé par un processus de coordination dirigé par les Autochtones et fondé sur les forces. Un comité de travail composé de représentants autochtones, des gouvernements fédéral et provincial a été formé pour collaborer à la mise en place d'un système de garderies éducatives à l'échelle du Canada qui respecte les engagements énoncés dans le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones et qui a été élaboré conjointement.

Les garderies éducatives en communautés des Premières nations peuvent demander un permis et un statut de désignation. Le financement est disponible dans le cadre du programme de désignation et comprend la subvention pour la réduction des frais aux parents, la subvention de fonctionnement, le programme de subvention pour parents et le soutien salarial aux éducateurs et éducatrices qui suivent la grille salariale du personnel éducatif à la petite enfance.

De 2024 à 2026, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et les communautés et organisations des Premières nations collaboreront à l'élaboration d'un cadre d'un curriculum éducatif autochtone pour les garderies éducatives qui répond aux besoins des communautés Mi'kmaq et Wolastoqey qui valorisent la culture, la langue et les cérémonies abénakises comme fondement.

Le recrutement de personnel et l'offre de services en garderie éducative de grande qualité et qui favorise la culture autochtone sont considérés comme des priorités. De 2023 à 2026, le financement accordé dans le cadre de l'accord à l'échelle du Canada appuiera la mise en œuvre d'un programme de formation autochtone en ÉPE au Nouveau-Brunswick et la formation d'ÉPE autochtones.

De 2024 à 2026, le Nouveau-Brunswick collaborera avec les communautés et organisations des Premières nations pour offrir un développement professionnel à tous les éducateurs et éducatrices des garderies éducatives. Ceci visera à fournir une meilleure compréhension de la culture, de la langue et de l'histoire des Premières nations dans les milieux anglophones et francophones de garderies éducatives.

De 2023 à 2026, le Nouveau-Brunswick et les communautés et organisations des Premières nations collaboreront pour cerner les obstacles et élargir la voie du soutien vers une réglementation linguistiquement et culturellement inclusive pour soutenir les garderies éducatives des Premières nations.

Tableau 4 : Allocation de financement pour l'inclusion

ACCORDS	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Accord à l'échelle du Canada	6,7 M\$	10,9 M\$	13,1 M\$

